

Note de Sciences Po Nations Unies

Le multilatéralisme au service de la protection des océans

Fondée en 2002, Sciences Po Nations Unies est l'association de diplomatie de Sciences Po Paris et a pour vocation de promouvoir le multilatéralisme et de rendre la diplomatie plus accessible à tous. Composée d'un bureau de 40 membres, l'association organise divers événements: petits-déjeuners diplomatiques hebdomadaires, visites d'ambassade, conférences, networking ou encore gala. SPNU cherche également à démocratiser la diplomatie en organisant des ateliers avec des lycéens, en promouvant une diplomatie féministe et en proposant deux entraînements hebdomadaires aux Model United Nations.

Le 4 septembre 2002, le rapport mondial du sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg réaffirmait la nécessité de bâtir des « institutions internationales et multilatérales plus efficaces et démocratiques » pour répondre aux défis globaux et plus particulièrement climatiques. « L'avenir est au multilatéralisme » déclarait la jeunesse présente pour l'ouverture du sommet. C'est sous l'égide de cet adage que des étudiant(e)s de l'Institut d'études politiques de Paris ont décidé de s'associer pour fonder Sciences Po Nations Unies la même année. 22 ans plus tard, alors que la troisième conférence des Nations Unies sur l'Océan va bientôt s'ouvrir à Nice, notre association garde et souhaite porter le même message.

Or, nous avons conscience que les défis globaux sont toujours aussi, voire plus, nombreux qu'il y a 20 ans : alors que la crise climatique s'aggrave et bouleverse l'équilibre de nos océans, le multilatéralisme est de plus en plus « fragmenté » selon les mots du secrétaire général de l'ONU António Guterres.

C'est à partir de ce constat que Sciences Po Nations Unies a décidé d'organiser le 6 novembre 2024 une conférence sur la préservation de l'Océan Arctique en collaboration avec l'Association Française pour les Nations Unies (AFNU). L'Océan Arctique est révélateur des potentielles limites du multilatéralisme, le Conseil de l'Arctique étant presque paralysé depuis l'invasion de l'Ukraine par la Fédération de Russie. SPNU a ainsi convié Ashok Adicéam, responsable de la mobilisation internationale pour l'UNOC auprès de l'Ambassadeur Olivier Poivre d'Arvor et la docteure en biologie marine Sian Prior pour initier des pistes de réflexion quant à la sauvegarde de cet océan alors que le multilatéralisme est en crise. Dr. Sian Prior nous a rappelé l'importance de cet espace pour la biodiversité et la protection des populations locales : l'Océan Arctique se réchauffe quatre fois plus rapidement que les autres, la disparition de ce régulateur climatique mondial impliquant une accélération du réchauffement des mers. Mr. Ashok Adicéam a réitéré l'urgence d'une action multilatérale pour les populations menacées par la perte massive de zones humides. Par exemple, selon ses mots, «la Nouvelle Orléans risque, avec l'affaissement des sols, de devenir une cité côtière d'ici 50 ans». Sciences Po Nations Unies tient à partager ici son alerte ; d'ici 2050, plus d'un milliard d'individus feront face à des risques majeurs liés aux océans, tels que des inondations, de l'érosion voire une disparition de territoires insulaires comme le Vanuatu ou le Kiribati.

Pourtant, nous constatons que l'urgence de ces défis ne permet pas toujours de dépasser les intérêts souverains sans un cadre multilatéral efficace. Tant la paralysie du conseil de l'Arctique que les velléités expansionnistes chinoises en mer de Chine méridionale ou les tensions liées à la gestion des ressources halieutiques entre le Svalbard norvégien et l'Union Européenne consacrent la fragmentation d'un multilatéralisme qui n'a jamais été pourtant aussi nécessaire.

Malgré les blocages et limites actuels, Sciences Po Nations Unies est pourtant convaincue que le multilatéralisme est le seul instrument capable de répondre à l'urgence climatique globale en contribuant à la protection des océans. Des conférences comme l'UNOC représentent des cadres et instances capables de rassembler une pluralité d'acteurs et de dépasser les paradigmes nationaux. Pour cela, nous défendons une vision pluraliste et inclusive du multilatéralisme au service de la protection des océans. Il est nécessaire que le multilatéralisme soit polyacteur et polycentrique, ne se limitant pas aux conférences intergouvernementales mais incluant les acteurs privés et la société civile. La communauté scientifique, les ONGs, les entreprises, les autorités territoriales ou encore les populations autochtones doivent façonner la structure de ces échanges globaux. Le thème de l'UNOC 3 est justement de "mobiliser tous les acteurs", notamment à travers les Ocean Action Panels. Si la nécessité de protéger les océans demande une action et réponse unifiées, celles-ci ne doivent pas être uniformes, s'appuyant sur la diversité des ressources et potentiels de ces acteurs. Les trois événements précédant l'UNOC mettent en lumière l'apport des acteurs non-gouvernementaux.

D'abord, les échanges multilatéraux ne peuvent se passer de la communauté scientifique. Le One Ocean Science Congress organisé par le CNRS et l'IFREMER sont la clef de décisions informées. Par exemple, lors de notre conférence, Dr. Sian Prior a mentionné le rôle de l'alerte des scientifiques quant aux émissions de "carbone noir" contribuant à l'accélération de la fonte des glaces en Arctique. Donner les moyens aux institutions scientifiques de participer dans la diplomatie climatique est ainsi essentiel. Sciences Po Nations a dans ce sens organisé il y a deux ans un cycle d'événements sur la diplomatie scientifique.

Ensuite, les autorités territoriales ont un rôle clef dans la gouvernance internationale des océans, de par leurs compétences spécifiques et leur expertise quant aux causes premières de la dégradation des océans. La conférence dédiée à la Coalition Ocean Rise & Coastal Resilience en amont de l'UNOC permet de rassembler les villes et régions côtières sujettes à l'élévation du niveau des mers. L'UNOC agit comme "facilitateur" en donnant l'opportunité, un précédent et une structure aux acteurs premièrement concernés mais à l'influence individuelle limitée de se constituer comme acteur sur le plan global.

Par ailleurs, les conférences multilatérales se doivent d'être inclusives et de canaliser les demandes et enjeux propres à la société civile. Les ONGs agissent en ce sens comme représentantes et canalisatrices des intérêts spécifiques de différents segments de la société ou de thématiques ciblées. Sans le travail de terrain et d'expertise sectorielle de ces organisations, les accords internationaux manquent d'une vision compréhensive des enjeux et impacts liés à l'océan. Elles permettent également de donner de la légitimité à ces échanges, contribuant par la suite à leur effective implémentation et contrôle.

En effet, si les conférences multilatérales sont parfois bloquées par les actions souveraines des Etats ou leur manque de volonté politique, elles agissent comme un signal politique fort et établissent un précédent et standards essentiels, devenant créatrices de “normes” internationales. Il est nécessaire que l’UNOC-3 découle sur les Accords de Nice, consacrant la protection des océans comme point salient de l’agenda international. La potentielle transgression des conclusions de ces accords et de la Conférence sera d’autant plus limitée que ceux-ci seront publicisés et partagés par des acteurs divers. L’efficacité ne se limite pas au droit contraignant dans le cadre du multilatéralisme mais comprend une composante “douce” de créations de normes légitimes et acceptées.

Ainsi, le multilatéralisme occupe un rôle central dans la protection des océans à travers ses conférences internationales agissant comme créatrices de normes ainsi que facilitatrices et médiatrices, réunissant une pluralité d’acteurs. Sans ce cadre global, les incitations et intérêts individuels ou souverains iraient à l’encontre de la nécessité d’agir pour la protection des océans. Sciences Po Nations Unies reste ainsi convaincue, 22 ans plus tard, de la pertinence d’un multilatéralisme inclusif et pluraliste.

Anaïs ROS & Valentin BRIONE
Co-Présidents de Sciences Po Nations Unies

